

BULLETIN DE LIAISON – 26/10/2022

Falisolle– rue du GAU – Rénovation de la voirie et de l'égouttage

Chers riverains,

Le Collège communal a inscrit comme une des priorités de sa déclaration de politique communale 2018-2024 l'amélioration du cadre de vie et la poursuite des efforts entrepris en matière de rénovation des voiries de notre entité.

Dans cette optique, des travaux de rénovation de la voirie, des trottoirs et de l'égouttage vont être entrepris dans la rue du Gau à Falisolle.

Les travaux débuteront le lundi **07 novembre** et se poursuivront sur une durée totale de **165 jours ouvrables**.

Afin d'assurer le bon déroulement des travaux, **la circulation et le stationnement seront interdits dans la zone en travaux**. Sur le restant de la rue, il sera demandé aux automobilistes de **respecter la signalisation qui sera mise en place** et de ne pas gêner le passage des camions et engins de chantier.

Les charges résultant du placement, de l'entretien, du balisage, de l'éclairage et de l'enlèvement de la signalisation imposée incombent à la SA NONET, gestionnaire du chantier.

Concernant la **collecte des immondices**, la ville distribuera à chaque ménage de la rue, **deux rouleaux de sacs dérogatoires**. L'entreprise NONET se chargera de rassembler les sacs les jours de collecte afin de faciliter celle-ci.

Nous vous conseillons de vidanger complètement votre conteneur lors de la dernière collecte classique d'avant travaux, à savoir le 04 novembre.

Pour en savoir plus...

Si vous désirez en savoir plus sur les aspects techniques, vous pouvez contacter l'entreprise **NONET S.A** de Jemeppe sur Sambre aux coordonnées suivantes : 0496/261.049.

L'intercommunale **INASEP**, qui a étudié le dossier, assurera également la surveillance du chantier : Mr GASPARD (081/407.561) et Mr HOSTENBOCK (081/407.575).

Vous pouvez également contacter notre bureau d'études communal, Monsieur Pierre ADAM au 071/260.242 et Monsieur Bernard GOOSENS au 071/260.269.

Le Collège communal tient à vous remercier pour votre compréhension.

Pour le Collège communal,

Xavier GOBBO
Directeur général

Jean-Charles LUPERTO
Député-Bourgmestre

L'Administration communale met tout en œuvre pour vous informer en temps réel sur l'avancement des différents chantiers. Toutefois, il arrive que pour des raisons pratiques, organisationnelles ou techniques, l'entrepreneur prenne l'initiative de modifier son planning de travail sans avertir immédiatement les services communaux. L'information peut alors vous être communiquée avec un certain décalage. Nous vous prions d'ores et déjà de bien vouloir nous en excuser.